

A compter du 1er janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...

Afin de répondre à cette nouvelle réglementation, la Communauté de Communes de Pouilly / Bligny a lancé une étude en 2022 afin de connaître la meilleure solution de gestion des biodéchets pour notre territoire. Le compostage individuel et / ou collectif a été retenu.

## Que mettre dans son composteur?

### Déchets acceptés !



Les épluchures de fruits et légumes



Le marc de café, de thé, les serviettes en papier, coquilles d'œufs



Petits morceaux de carton brun (non imprimé) souillés ou non par la nourriture



Déchets verts, branchages, herbes, feuilles mortes, fleurs fanées

### Déchets interdits !



Les couches



Les capsules de café



Les litières animales



Mégots de cigarette



Vêtements



Fromages



"Biodégradables"



Viandes ou poissons

# Les déchets, l'affaire de tous !



Chers Habitants de la Communauté de Communes,

La Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche vise à optimiser et rendre plus accessible le gestion des déchets sur son territoire. La satisfaction de ses habitants reste évidemment un point à ne pas négliger.

L'année 2023 est une année de changement et de réflexion !

Tout d'abord avec la mise en place des extensions des consignes de tri, au 1er janvier, qui permettent désormais de trier l'ensemble des emballages plastiques dans les colonnes de tri jaunes.

De plus, au cours de l'année, nous avons lancé la réflexion concernant la tarification incitative et l'optimisation du service déchets. Celle-ci permettra de définir les solutions à mettre en place afin de répondre au mieux aux besoins des usagers ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Pour finir, nous réfléchissons à la création de zone de réemploi (jeux, meubles, vaisselles, etc..) en déchèterie ainsi qu'à la mise en place d'un service de broyage des branchages et/ou des végétaux en Commune.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée et en notre dévouement pour ce territoire.

**Yves Courtot,**  
Président de la Communauté de Communes

## → ACTUALITÉS

### CHANGEMENT D'AMBASSADRICE DU TRI

Johanna GUILLAUMOT, ambassadrice du tri à la Communauté de Communes depuis octobre dernier, quitte la collectivité pour une réorientation professionnelle.

Claire BLOUCTET FERRAIN est désormais la nouvelle ambassadrice du tri de la collectivité.

Les coordonnées restent les mêmes, n'hésitez pas à la contacter pour tout renseignement !

### COLLECTE D'AMIANTE

Une collecte d'amiante aura lieu (sous réserve d'inscription suffisante) le samedi 28 octobre 2023 de 9h à 12h à la déchèterie de Maconge.

**Collecte réservée aux particuliers du territoire.**

### **INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

(sur présentation d'un justificatif de domicile)

Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche

Siège : Le Seuil Maison de Pays 21320 POUILLY-EN-AUXOIS

Accueil à Bligny : Maison des services 4 allée des Cordiers 21360 BLIGNY-SUR-OUICHE

Tél. 03 80 90 80 44 | [contact@ccpouillybligny.fr](mailto:contact@ccpouillybligny.fr) [CCPOUILLYBLIGNY.FR](http://CCPOUILLYBLIGNY.FR)

## → INFOS PRATIQUES

### POUR S'INFORMER :

- Site Internet de la Communauté de Communes : <http://ccpouillybligny.fr>
- Panneau Pocket : Ce service permet de bénéficier des informations relatives à la collectivité en fonction de vos centres d'intérêts (tourisme, déchets, enfance jeunesse etc..) via l'application mobile.

### POUR S'EQUIPER : Sur rendez-vous uniquement

Bac poubelle 120L : 30€

Bac poubelle 240L : 50€

Bac poubelle 770L : 200€

Composteur plastique : 15€

Composteur bois : 25€

### CONTACTS :

**Ambassadrice du tri**

07 44 55 15 21 - [ambassadeur.tri@ccpouillybligny.fr](mailto:ambassadeur.tri@ccpouillybligny.fr)

**Responsable service déchets**

06 08 16 44 26 - [tri@ccpouillybligny.fr](mailto:tri@ccpouillybligny.fr)



### NOUVELLE ADRESSE

Les bureaux du service déchets se situent désormais :  
Hôtel d'entreprise - Avenue Georges Besse  
21320 Créancey  
à l'arrière du bâtiment - Porte 6A